



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 9015

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de M. le ministre du budget sur la dotation prévue au projet de budget pour 1994 en faveur de l'ANAH. Il semble en effet que, contrairement aux années précédentes, la totalité du produit de la taxe additionnelle au droit au bail soit supérieure à celui de la dotation à l'ANAH. Considérant le nombre important de demandes de subventions et l'impact des travaux sur l'activité de l'emploi, il lui demande si cette mesure ne constitue pas un risque supplémentaire pour l'activité du bâtiment et pour l'emploi.

Texte de la réponse

Il est exact que le rythme de consommation des crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) s'est accéléré notablement depuis cet été dans le cadre du vigoureux dispositif de soutien au secteur du logement mis en place par le Gouvernement. Les crédits de l'ANAH ont ainsi été majorés de 15 p. 100, passant de 2 milliards de francs à 2,3 milliards de francs dans la loi de finances rectificative du printemps dernier. Cet effort a été reconduit dans le projet de loi de finances 1994. Les crédits 1993 seront totalement consommés par l'ANAH. Pour 1994, conformément aux déclarations du ministre du logement lors du vote du budget du logement, un suivi de la consommation des crédits sera effectué afin de permettre à l'ANAH de répondre dans les meilleures conditions aux demandes de subventions des propriétaires bailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9015

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4421

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 366